



## **PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 01/2016**

**Relatif à une demande de crédit de CHF 985'000.00 pour la réalisation des travaux de création d'un trottoir mixte – rte de la Gare – rte de Bellefontaine**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

### **Préambule**

Ce projet est porté par deux considérations principales, à savoir :

En premier lieu, la Municipalité est désireuse de créer une infrastructure protégeant les écoliers à vélo qui se rendent des quartiers de la Plantay, de la Chenalette et de Buchillon au collège « Les Communaux ». En outre, une étude de circulation a été réalisée afin de pouvoir mener une réflexion globale des aménagements urbanistiques du quartier de la gare et de ses accès.

En deuxième lieu, la Municipalité souhaite être active pour le développement de la mobilité douce.

Le Canton a édicté un plan stratégique relatif aux routes et vélos en octobre 2010. Ces stratégies poursuivent l'objectif de réduire la part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues (de 75% en 2005 à 65% en 2020). C'est la raison qui explique le soutien financier du Canton pour la part dévolue aux cyclistes.

Nous précisons également que dans le plan directeur du village de 1998, il est fait mention que la continuité des cheminements piétonniers et cyclables sur la route de la Gare doit être améliorée.

Afin de concrétiser ce projet, la Municipalité a mandaté le bureau Mosini & Caviezel pour réaliser une étude. A la suite de maintes discussions, le choix s'est porté sur la création d'un trottoir mixte sans séparation distincte sur la route de Bellefontaine et la route de la Gare.

Le projet a été validé par les différents services cantonaux lors de l'étude préalable. L'enquête publique a eu lieu du 09 octobre 2015 au 09 novembre 2015 et n'a pas suscité de remarque ou d'opposition.

## Situation actuelle

Les écoliers qui se rendent au collège « Les Communaux » empruntent actuellement le trottoir le long des routes de Bellefontaine et de la Gare. Ce trottoir a une largeur maximale d'environ 1.50 mètres et est par conséquent inapproprié pour partager à la fois cyclistes et piétons. De plus, la zone industrielle « La Tuilière » a connu depuis une dizaine d'années un important développement impliquant une hausse du trafic. L'adaptation du cheminement qu'empruntent les écoliers, y compris les élèves de l'école privée GEMS, les utilisateurs du futur centre sportif GEMS ainsi que les usagers de la gare est devenue primordiale afin de garantir leur sécurité.

## Chaussée

La route de Bellefontaine a une largeur d'environ 8 mètres et un trottoir sur le côté ouest d'une largeur d'environ 1.50 mètres. La chaussée comporte deux passages sous voie : Le premier sous la RC1 d'une largeur d'environ 8.90 mètres pour la chaussée et de 2.60 mètres pour le trottoir. Le second sous les voies CFF avec une largeur de respectivement 7 mètres et 1.50 mètres.

La route de la Gare est un tronçon rectiligne reliant la zone industrielle au village d'Etoy. La chaussée est large d'environ 6.80 mètres avec un trottoir de part et d'autre jusqu'au passage sous l'autoroute A1 en direction du village. Le trottoir continue sur le côté est seulement jusqu'au collège puis au village d'Etoy avec une largeur d'environ 1.50 mètres.



Figure 1 : Route de la Gare, Route de Bellefontaine (ci-contre)



La limite de vitesse est fixée à 80 km/h et aucune infrastructure pour les cyclistes n'est aménagée.

D'autre part, le trafic journalier moyen (TJM) est de 5550 véh./jour et le trafic poids lourds de 160 véh./jour.

## AMENAGEMENTS PROJETES

### Trottoir

Le projet consiste à élargir le trottoir existant afin qu'il ait une largeur de 3 mètres. Grâce à cette largeur, ce trottoir permettra aux cyclistes et aux piétons d'utiliser le même cheminement.

Route de Bellefontaine : l'élargissement du trottoir sera réalisé sur la banquette adjacente. Au passage sous-voie, là où les largeurs sont restreintes, le trottoir empiètera sur la chaussée.

La largeur de chaussée sera d'environ 8.50 mètres et le trottoir de 3 mètres au passage sous la RC1 et de 6.20 mètres et 2.60 mètres au passage sous les voies CFF. Dans ce dernier cas, il est impossible de respecter une largeur minimale de 3 mètres pour le trottoir car la largeur de chaussée est au minimum.

L'élargissement sera continu sur le côté ouest depuis le giratoire du quartier d'habitation de la Plantay et de la Chenalette jusqu'au giratoire faisant la jonction avec la route de Pallatex.

Le mur de soutènement existant à l'emplacement de l'ancien arrêt de bus sera prolongé de part et d'autre sur environ 20 mètres en raison d'un talus gênant le trottoir projeté.

Des éléments en L en béton préfabriqué d'une hauteur max 0.70 mètres seront mises en place lorsque le trottoir sera élargi dans un talus.

Des gabions seront également disposés dans les angles du giratoire de Pallatex où le trottoir sera élargi.

### **Route de la Gare**

L'élargissement du trottoir côté Est empiètera sur la chaussée sur une distance d'environ 525 mètres depuis le giratoire de Pallatex jusqu'à l'intersection menant à la zone sportive située au sud de l'école. Le trottoir vis-à-vis sera démoli.

Par la suite, l'élargissement sera réalisé sur la banquette adjacente au trottoir existant jusqu'au collège. La mise en place de gabions sur 150 mètres sera nécessaire afin de soutenir le talus. L'accès à l'école s'effectuera à travers le parking.

Une bordure en béton matérialisera le bord de route. A chaque accès et passages pour piétons, la bordure sera abaissée. Par ailleurs, la bordure dans le giratoire de Pallatex sera abaissée au nord-est pour permettre aux cyclistes de s'engager dans le carrefour ou d'en sortir et de continuer sur le trottoir mixte.

### **Chaussée**

La largeur de chaussée sera de 6.20 mètres au minimum afin d'assurer le croisement entre une voiture et un camion à une vitesse de 80 km/h. L'axe de la route de la Gare sera modifié depuis le giratoire de Pallatex jusqu'à l'intersection avec le chemin menant au centre sportif au sud de l'école en raison de l'élargissement du trottoir.

### **Traversée des cyclistes et passage pour piétons**

Certains passages pour piétons existants ainsi que les îlots adjacents seront déplacés afin de créer une traversée pour cyclistes parallèle à ceux-ci.

Lors des traversées de chaussée, les cyclistes emprunteront le chemin cyclable à travers l'îlot (représentation selon la Figure 2). Avec le marquage mis en place, ils ne seront donc pas prioritaires face aux automobilistes et aux piétons.

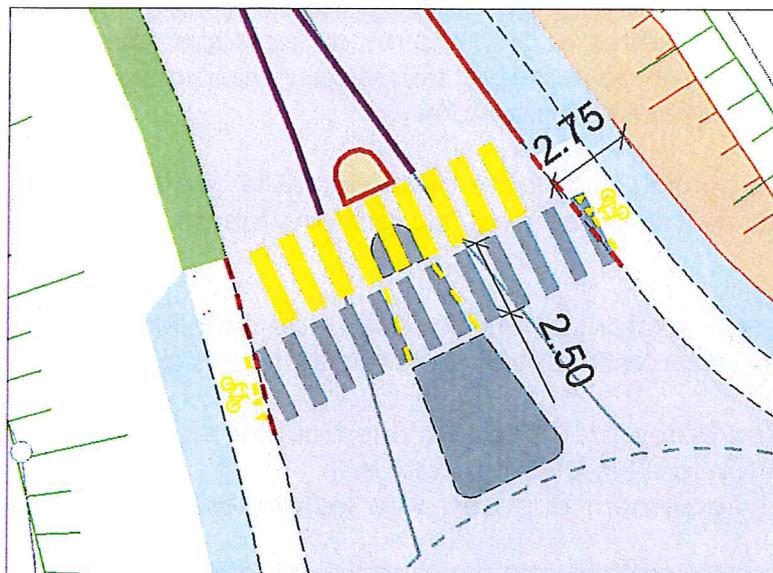


Figure 2 : Exemple de bande cyclable parallèle au passage piéton

## Places de parc

Les places de parc situées de part et d'autre de la route de Bellefontaine à proximité de l'ancien arrêt de bus seront maintenues malgré l'élargissement du trottoir sur la chaussée.

## Signalisation

Suite à la consultation préalable, la piste mixte devra être signalisée par le panneau 2.61 « Chemin pour piétons » avec une plaque complémentaire « cyclistes autorisés » (figure 3) afin de permettre aux cyclistes les plus pressés d'utiliser la chaussée.



Figure 3 : Exemple signalisation 2.61 avec plaque complémentaire

La traversée de la route de la Gare RC 57d sous l'autoroute A1 présente actuellement des hauteurs minimales entre la chaussée et le tablier du pont ne correspondant plus aux normes actuelles.

La hauteur minimale actuelle située à l'amont "Est" est d'environ 4.15 mètres. La norme stipule une hauteur de 4.50 mètres pour le gabarit standard des poids lourds à une vitesse de 80 km/h et de 6 mètres pour les convois exceptionnels.

Après discussion avec la Municipalité et la Direction Générale de la Mobilité et des Routes, il a été décidé de poser une signalisation de hauteur indiquant aux usagers la hauteur maximale de ces ouvrages. Un panneau 2.19 « hauteur maximale » avec 4 mètres inscrit sera disposé dès la fin des travaux.

Les travaux pour atteindre la hauteur minimum 4.20 mètres (sans indication de hauteur) seront réalisés en même temps que la bande mixte et seront financés par le Canton. La DGMR a mis en place une signalisation provisoire de limitation de hauteur et s'occupera d'étudier un nouveau cheminement pour le trafic poids lourds et les convois exceptionnels pour la traversée sous l'A1.

### Eclairage public

Les candélabres existants sur le bord du trottoir seront déplacés à l'arrière du nouveau trottoir. Les 6 luminaires à la route de Bellefontaine seront remplacés par des modèles plus récents à l'éclairage LED. L'éclairage public de la route de la Gare est récent (juin 2011). Il est équipé de lumière à vapeur de sodium avec réduction de la tension selon les horaires.

### Collecteurs et conduites

Divers travaux concernant l'évacuation des eaux seront prévus tels que le déplacement des gueules-de-loup et le raccord au collecteur principal lors de la modification des bordures et de la chaussée.

### Végétations

Selon les besoins, 2 arbres seront abattus pour créer l'accès reliant le trottoir de la route de la Gare et la salle polyvalente. Ils seront compensés par la plantation de 2 nouveaux arbres à proximité de la salle polyvalente.

### COÛTS DES TRAVAUX

DESIGNATION	Montant
<b>Travaux de génie civil</b>	<b>CHF 750'000.00</b>
<b>Appareillage, éclairage public</b>	<b>CHF 65'000.00</b>
Divers :	
- Marquage et signalisation	CHF 39'888.24
- Plantation (estimation)	CHF 5'500.00
- Divers et imprévus	CHF 5'611.76
Total Divers	CHF 50'000.00
<b>Honoraires</b>	<b>CHF 115'560.00</b>
<b>TOTAL ARRONDI</b>	<b>CHF 985'000.00</b>

### FINANCEMENT

Le montant du coût des travaux sera prélevé sur les disponibilités de la trésorerie courante ou tout ou partie par un emprunt aux meilleures conditions du moment. L'association Littoral Parc participera à hauteur de CHF 100'000.00. Une subvention cantonale représentant le 50 % de la part des aménagements dévolus aux cyclistes est en négociation. Des contacts sont actuellement en cours pour une participation éventuelle de la commune de Buchillon

## AMORTISSEMENT

L'amortissement de cet investissement sera effectué par :

- La contribution de Littoral parc
- la subvention cantonale
- une éventuelle participation de la commune de Buchillon
- le solde par la réserve, provision pour travaux futurs.

## CONCLUSIONS

Le projet qui vous est présenté concrétise le vœu d'élargir le trottoir existant sur les routes de Bellefontaine et de la Gare et permet d'améliorer la sécurité des écoliers tout au long de celui-ci.

D'autre part, les mesures projetées telles que le rétrécissement de la chaussée permettront de modérer la vitesse des usagers de la route sur ce tronçon.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL d'ETOY

- vu le préavis n° 01/2016 de la Municipalité;
- ouï le rapport de la commission des finances;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude du projet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### D E C I D E

1. D'accorder le crédit de CHF 985'000.00 pour la réalisation des travaux de création d'un trottoir mixte – rte de la Gare – rte de Bellefontaine
2. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune.
3. D'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de la manière suivante :
  - La contribution de Littoral parc
  - la subvention cantonale
  - une éventuelle participation de la commune de Buchillon
  - le solde par la réserve, provision pour travaux futurs.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance 11 janvier 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le syndic :



M. Roulet



La secrétaire :

  
S. Ruchet

Délégué municipal : **M. Pierre de Mestral**, municipal  
Annexes : 3 plans